



SÉANCE ORDINAIRE  
21 JANVIER 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, VICE-PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.**

**Sont présents formant quorum:**

Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet  
Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**Absent**

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**Sont également présents :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution RA 001-01-2019**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

**Résolution RA 002-01-2019**

**2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

**Résolution RA 003-01-2019**

**3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2019**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 21-01-2019 au montant de **91 248.64 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution RA 004-01-2019**

**3.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2019 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :



Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-414	Frais d'administration	12 638 \$
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	38 709 \$
03-210-00-00x	Capital	268 481 \$
<b>TOTAL</b>		<b>319 828 \$</b>

#### Résolution RA 005-01-2019

### 3.3 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2019

**CONSIDÉRANT QU'** il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus accumulé de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes était de 19 313.73 \$ au 31 décembre 2017;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2019, un surplus de 19 313.73 \$ provenant du surplus accumulé.

#### Résolution RA 006-01-2019

### 3.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO RA01-2019 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le représentant de Pointe-Calumet, monsieur Tony Victor, donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro RA01-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Le représentant de Pointe-Calumet, monsieur Tony Victor, présente le projet de règlement numéro RA01-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

#### ● EXPLOITATION

#### ● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

#### ● LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution RA 007-01-2019

### 6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU  
VICE-PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE  
SECRÉTAIRE